

arrêtées, et le lendemain elles furent toutes mises en liberté. Il est aussi à ma connaissance qu'après cela toutes les personnes qui ont pu être recommandées au dit M. Guky et qui étaient en prison ont été aussi mises en liberté. En un mot la conduite de M. Guky a été alors celle d'un homme d'une humanité bien rare envers ses semblables et cherchant avec zèle les moyens de soulager les habitants canadiens qui étaient dans le malheur.

(Signé,) EUSÈBE HÉBERT.

Lu et assermenté devant moi, le 22 janvier 1845, à Montréal.

(Signé,) HENRY CORSE, J. P.

*Certificat de MONSIEUR JEAN CORMIER,  
de Contrecœur.*

Je, soussigné, certifie qu'ayant pris part dans la rébellion qui a éclaté dans le district de Montréal et qu'ayant été décrété d'accusation on m'a cherché pour m'emprisonner. Le Colonel Guky s'est donné beaucoup de peine pour me procurer, me conserver ma liberté, je sais que je la lui dois et lui en serai reconnaissant pour le reste de ma vie. Je ne l'avais jamais vu auparavant et il ne me connaissait pas, de sorte qu'il ne peut l'avoir fait que par un sentiment de bienveillance.

(Signé,) JEAN CORMIER.

Contrecœur, 8 octobre 1840.

Clovis Patenaude, cultivateur de la Paroisse St. Constant, étant assermenté sur les Saints Évangiles, dépose et dit :

Qu'il a connaissance que le Colonel Guky a protégé beaucoup de personnes et fait beaucoup de bien durant les rébellions, et même après dans la dite paroisse et voisinage, et entr'autres au déposant même.

Qu'étant pris par la Police et accusée de cris séditieux le déposant était sur le point d'être mis en prison par un autre magistrat, mais que le Colonel Guky étant venu sur les lieux, en faisant ses ron-